



INFN

LA GRANDE ÉCOLE

DU NOTARIAT

PRÉPARATION AU DIPLÔME DE COMPTABLE-TAXATEUR NOTARIAL

GUIDE DE LA FORMATION

INFN

POITIERS



Institut national des formations notariales

**INFN**

LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

PRÉPARATION AU DIPLÔME DE COMPTABLE-TAXATEUR NOTARIAL GUIDE DE LA FORMATION PROPOSÉE PAR L'INFN - site de POITIERS

Depuis septembre 2018, la préparation au diplôme de Comptable-Taxateur, en cours de renouvellement RNCP, est assurée dans les locaux de l'Institut National des Formations Notariales (INFN) - site de Poitiers.

LES OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif une entrée rapide dans la vie active et de répondre aux besoins de la profession notariale.

C'est une formation essentiellement pratique, diplômante, s'organisant sur un peu plus de 8 mois avec un programme spécifique à l'INFN - site de Poitiers et un stage d'application en office notarial.

PRÉ-REQUIS

Cette formation est ouverte aux personnes titulaires d'un **BTS métiers du notariat**, d'un **BTS comptabilité et/ou gestion**, mais également aux personnes en **reconversion professionnelle**. Pour ces dernières, un entretien est organisé afin de s'assurer de la corrélation entre le parcours scolaire/universitaire, l'expérience professionnelle et le suivi de la formation.

Attention : les élèves inscrits en formation de comptable-taxateur notarial ne peuvent prétendre au statut « étudiant ». Ceux qui ont bénéficié d'une couverture sociale en tant qu'étudiant ou salarié bénéficient du principe de maintien des droits à titre gratuit (en faire la demande). Pour les personnes en reconversion professionnelle, elles bénéficient en principe du régime auquel elles étaient affiliées.

INFN POITIERS

Téléport 4, avenue Thomas Edison - 86960 Futuroscope-Chasseneuil
tél. 05 49 49 42 55 courriel infn.poitiers@notaires.fr

CALENDRIER DE LA FORMATION

La préparation au diplôme de comptable-taxateur notarial comprend environ **550 heures** d'enseignement sur la gestion des actes notariés, la taxe des actes courants et complexes, la gestion de la comptabilité de l'entreprise ou du groupement notarial, la gestion sociale de l'entreprise ou du groupement notarial et la gestion financière et fiscale de l'entreprise ou du groupement notarial.

La formation est à temps plein et débute mi-septembre pour se terminer en juin de l'année suivante avec les épreuves de l'examen final.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les cours sont dispensés par des professionnels – notaires, collaborateurs, comptables-taxateurs, experts-comptables – et des universitaires.

Les cours ont lieu, en présentiel, du mardi au vendredi selon un planning établi par l'INFN – site de Poitiers.

► **Les enseignements**

Module juridique – généralités et fondamentaux	138 H
• droit de la famille (régimes matrimoniaux, libéralités, successions)	
• droit immobilier (vente immobilière, négociation, baux)	
• droit de l'entreprise (bail commercial, fonds de commerce, différentes formes de sociétés)	
• fiscalité	
Déontologie/profession	30 H
Comptabilité et taxe	380 H
• gestion des actes notariés	
• taxe des actes courants et complexes	
• gestion de la comptabilité de l'entreprise ou du groupement notarial	
• gestion sociale de l'entreprise ou du groupement notarial	
• gestion financière et fiscale de l'entreprise ou du groupement notarial	

► **Moyens pédagogiques**

- Exposés suivis d'échanges
- Étude de cas pratiques
- Supports de cours
- Accès en ligne aux logiciels professionnels

► Le stage

- 1 semaine « découverte du métier » - période : novembre
- 2 mois, non rémunérés, dans une étude au sein du service comptable - période : février/mars

Une convention de stage est signée entre l'étude notariale, le stagiaire et l'INFN.

VALIDATION ET EXAMEN

L'examen comporte un contrôle continu et des épreuves finales.

Les étudiants sont évalués au cours de la formation par un contrôle continu organisé tous les 15 jours consistant à chaque fois en une épreuve de 3 heures.

L'examen final est lui organisé de la façon suivante :

- une épreuve de 5 h : taxe des actes et environnement juridique, comptable et réglementé de la gestion client
- une épreuve d'1h30 : déontologie
- une épreuve d'1h30 : gestion sociale
- une épreuve de 3 h : comptabilité générale et inspection de l'office

L'admission est prononcée si le candidat a obtenu la moyenne de 10/20 à l'ensemble des épreuves.

En cas d'échec, aucune session de rattrapage n'est prévue. La formation courte et de forte valeur ajoutée permet à chaque étudiant d'être opérationnel dès la fin des cours et de trouver un emploi avant l'examen et ses résultats.

TARIF 2022/2023

- Frais de candidature : 150 euros (acquis à l'INFN quelle que soit l'issue de la candidature)
- Coût pédagogique de la formation : 4 000 euros

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP OU PMR

Pour toute question relative à l'accessibilité ou pour nous faire part de vos besoins d'aménagement de la formation, contactez-nous à l'adresse mail suivante : referenthandicap.infn@notaires.fr

CANDIDAT EN PARCOURS VAE

Les personnes envisageant une **VAE** doivent contacter l'INFN pour que soit organisé un entretien permettant de collationner les informations sur la faisabilité de leur projet de **VAE préalablement** au dépôt du dossier de recevabilité sur l'adresse mail suivante : infn.poitiers@notaires.fr

LES DÉBOUCHÉS

Après la formation, le candidat pourra intégrer le service comptabilité d'un office notarial.

Selon la taille de la structure notariale, les postes possibles sont : aide comptable /assistant taxe / comptable / taxateur / comptable et taxateur / directeur financier.

Des postes sont aussi possibles auprès des organismes et instances du notariat - inspecteurs de chambre des notaires, analystes financiers de la caisse centrale de garantie - et auprès des partenaires dont l'activité développe un service spécifique autour du notariat - développeurs logiciels agréés notariat, réviseurs et auditeurs de cabinets, élaborateurs de statistiques dans les associations pour le développement du notariat (ADSN, ADN OV...).

TAUX DE RÉUSSITE ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Taux de réussite

Promotion 2018 : 90 %
Promotion 2019 : 100 %
Promotion 2020 : 87 %

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois

100 %
87 %
100 %